

La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État providence

Comparing Social Welfare Systems in Europe. From Classification to Analysis of the Evolution of the Welfare State

La comparación de sistemas de protección social en Europa. De la clasificación al análisis de las trayectorias del Estado-Providencia

Claude Martin

Numéro 37, printemps 1997

Politiques du père

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005185ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005185ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martin, C. (1997). La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État providence. *Lien social et Politiques*, (37), 145–155. <https://doi.org/10.7202/005185ar>

Résumé de l'article

Le processus d'intégration européenne, la globalisation des échanges économiques et l'intensification des réformes des systèmes nationaux de protection sociale ont impulsé un développement remarquable des travaux d'analyse comparée des États providences. Quelques-unes des récentes étapes de cette réflexion sur l'avenir des dispositifs nationaux de protection sociale sont rappelées ici. L'auteur montre ainsi que l'on est passé, en à peine une décennie, d'un débat centré sur l'identification de types d'État providence, avec des controverses sur la nature des variables à prendre en compte ou sur le nombre de ces régimes typiques, à une réflexion qui privilégie les trajectoires de ces systèmes de protection sociale, autrement dit à une analyse des mutations que connaissent ces différents régimes, ce qui pose centralement la question de leur convergence ou de leur démantèlement partiel.

La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État providence

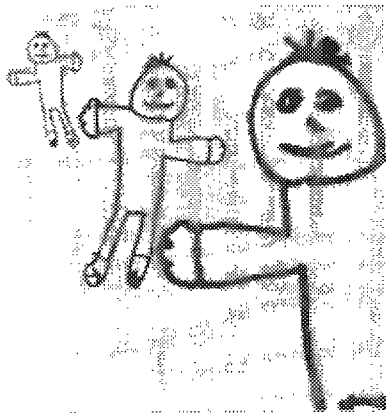
Claude Martin

Relativement peu développée en France, la comparaison des systèmes de protection sociale suscite un débat scientifique très nourri chez nombre de chercheurs européens, britanniques, allemands, mais aussi d'Europe du Nord et du Sud¹. Le processus d'intégration européenne, la globalisation des échanges économiques et l'accélération des réformes des systèmes nationaux de protection sociale ont ces dernières années considérablement intensifié ce débat. Nous voudrions rappeler ici quelques-unes

des récentes étapes de cette réflexion sur l'avenir des dispositifs nationaux de protection sociale².

Il nous semble ainsi que l'on est passé, en à peine une décennie, d'un débat centré sur l'identification de types d'État providence, avec des controverses sur la nature des variables à prendre en compte ou sur le nombre de ces régimes typiques, à une réflexion qui privilégie les trajectoires de ces systèmes de protection sociale, autrement dit à une analyse des mutations que connaissent ces différents régimes, ce qui pose centralement la question de leur convergence ou de leur démantèlement partiel.

Dans ce débat européen, la classification de G. Esping-Andersen (1990) en trois principaux régimes de *Welfare State*, affinant la proposition de Titmuss (1974), a manifestement constitué un tournant et une impulsion, si l'on en juge par l'importance des discussions qu'elle a suscitées tout au long des années 1990. Plusieurs niveaux de critiques ont été formulés à l'égard de cette classification, dont la principale nous semble être celle qui se réfère aux questions de genre et de division des rôles des sexes. Dans un premier temps, nous souhaitons à la fois tenter d'éclaircir cette critique et montrer dans quelle mesure elle nous semble pouvoir être elle-



même dépassée au profit d'une problématique en termes d'équilibre et de ré-équilibre permanent des régulations politiques et domestiques des modes de protection. En effet, la classification d'Esping-Andersen n'est pas véritablement invalidée par cette « *gender critique* », qui ne fait que l'amender, si l'on peut dire, en y ajoutant un élément peu pris en considération par cet auteur : la division sexuelle du travail domestique non rémunéré.

Une critique plus fondamentale réside peut-être dans la négligence de mécanismes beaucoup plus fins qui président en fait à la définition et redéfinition perpétuelles de l'articulation entre des modes privés de protection (par les proches) et des modes publics de protection (par l'État et [ou] les collectivités locales). L'enjeu est

dès lors moins de repérer des variantes nationales de cette articulation, que des variantes locales, infra-nationales, et surtout des variations dans le temps, certains pays pouvant être rapprochés à certaines périodes pour évoluer sensiblement dans d'autres. Ce sont alors les déterminants de ces changements ou déplacements de trajectoires ou de régimes qui sont à comprendre et saisir.

Apports et limites des démarches classificatoires

La dominante des travaux comparatifs sur l'État providence ou sur les systèmes nationaux de protection sociale s'appuie sur la comparaison d'indicateurs statistiques (aussi bien socio-démographiques qu'économiques et financiers) et débouche sur des propositions de classifications ou de typologies. Les variables le plus souvent prises en compte dans ces modélisations renvoient à des aspects économiques (restructuration du marché, réorganisation de la production et des modes de gestion de la main-d'œuvre, niveau des transferts sociaux, etc.), à des dimensions institutionnelles (rôle de la bureaucratie et des appareils de l'État) et politiques, en particulier la construction de compromis politiques entre différents segments (ou classes) des sociétés développées. S'opposent ainsi les défenseurs d'une thèse plutôt centrée sur le rôle de l'État, des réseaux et appareils bureaucratiques qui le composent (« *top-down model* ») (Evans, Rueschmeyer et Skocpol, 1985), et ceux qui considèrent plutôt que les dispositifs de protection sociale sont en quelque sorte conquis par les travailleurs ou par des segments de la société civile (« *bottom-up model* »). Dans certaines analyses, la dimension « classiste », ou la question des alliances entre classe ouvrière et couches moyennes,

prime manifestement (Korpi, 1978 ; Baldwin, 1990)³.

La plupart de ces travaux, développés principalement durant les années 1970 et 1980, privilégient les déterminants politiques du développement de l'État providence, et tout particulièrement le rôle des mouvements sociaux, ou plutôt de l'organisation et de la mobilisation des salariés, ce qui justifie l'appellation de *Power Resources Approach*. Ce faisant, ces recherches ont établi une sorte de lien de causalité directe entre développement de l'État providence et développement de la social-démocratie.

Dans cette perspective, largement dominante, qui attribue au *Welfare State* un rôle de régulation de l'économie et de transformation de la stratification sociale ou de la structure des classes sociales, une des références majeures de ces dernières années est manifestement le travail de G. Esping-Andersen (1990). Partant d'une approche génétique de la construction du rôle social de l'État dans différentes configurations nationales, il propose de distinguer trois principaux régimes d'État providence, en fonction de trois principales variables : la qualité des droits sociaux (universalistes, minimalistes-assistanciers, assurantiels), les modes de stratification sociale et, enfin, la manière dont État, marché et famille sont reliés. Mais le cœur de l'analyse réside dans l'évaluation de la *decommodification* ou démarchandisation de la force de travail, c'est-à-dire de la marge de liberté relative que détiennent les acteurs sociaux, selon les systèmes, par rapport à la nécessité de vendre leur force de travail sur le marché de la production capitaliste pour atteindre des conditions de vie acceptables.

Même si les trois régimes qu'il propose (social-démocrate-universaliste, conservateur-catholique-

corporatiste, et libéral-résiduel) n'ont pas pour vocation de rendre compte de la totalité des configurations nationales, ni surtout de leur évolution, mais ont bien valeur d'idéaux-types vers lesquels pourrait tendre telle ou telle configuration nationale, ils ont été critiqués pour leur aspect justement trop « idéal » et (ou) trop statique. Si le premier type correspond aux pays d'Europe du Nord (surtout à la Suède), il est bien évident qu'il ne peut les caractériser tous aussi bien (d'où des critiques, par exemple, sur le fait que la Finlande soit difficilement assimilable à un tel modèle) (Leira, 1992; Kangas, 1994). Le deuxième type correspondrait à l'Allemagne, mais aussi à l'Autriche, à la Belgique, à l'Italie ou à la France, et le dernier plutôt aux États-Unis, au Canada, à l'Australie et, depuis les « années Thatcher », au Royaume-Uni. Si cette classification affine sensiblement la polarisation habituelle entre modèles bismarckien et beveridgien, il est évident qu'elle manque encore de nuances.

Ainsi, par exemple, la France est difficilement assimilable au modèle conservateur décrit par Esping-Andersen⁴. Considérer le modèle français sous son seul volet assurantiel (obligatoire) et corporatif, c'est ne pas reconnaître suffisamment l'importance des préfigurations assistancielles qui ont marqué le processus de construction de la protection sociale française dans différents secteurs de « risques », comme la vieillesse par exemple, ou le rôle du modèle républicain de protection collective de la Troisième République (Renard, 1995; Dumons et Pollet, 1994). La courte histoire de la sécurité sociale « à la française » a montré à quel point d'ailleurs le projet de sécurité sociale conçu au sortir de la Deuxième Guerre était surtout caractérisé par le fait de n'avoir pas véritablement choisi

entre les deux grands modèles disponibles alors : le bismarckien et le beveridgien. C'est pourquoi le modèle français est fréquemment présenté comme un système mixte, intermédiaire, à la fois inspiré de Bismarck et de Beveridge, cherchant à bénéficier des avantages respectifs des deux systèmes⁵, avec une dominante bismarckienne jusqu'à la fin des années 1980 et une tendance beveridgienne qui se renforcerait depuis lors avec le projet de recours à la fiscalisation du financement de certains risques (le « risque famille » ou le « risque dépendance », par exemple), la tentative de déboucher sur un régime universel (en matière de risque maladie), sans oublier le renforcement du rôle des assurances facultatives et privées (Join-Lambert, 1994; Palier et Bonoli, 1995; Hasenteufel, 1997).

L'assimilation de la France au modèle continental allemand achoppe également sur la question de l'auto-administration des caisses par leurs financeurs, partenaires sociaux patronaux et ouvriers, puisque l'État y joue manifestement (et de plus en plus) un rôle central. D'autres éléments opposent encore ces deux pays, comme leurs politiques d'intervention auprès des familles ou des femmes. Si l'on observe les politiques de soutien au travail des femmes par la prise en charge de la petite enfance, il est ainsi peut-être plus facile de rapprocher la France de la Suède que de l'Allemagne.

Il nous semble cependant que la critique des insuffisances de la proposition d'Esping-Andersen est mal fondée, si on lui reproche seulement de ne pouvoir rendre compte fidèlement des spécificités de chaque configuration nationale. C'est bien, en effet, le lot d'une telle proposition idéal-typique que de proposer des figures qui n'existent jamais à l'état pur, si l'on peut dire, mais qui pourraient repré-

senter le terme d'une trajectoire dans tel ou tel pays.

La critique en termes de genre

Une critique plus fondamentale a été formulée par ceux qui ont cherché à montrer que la polarisation de l'attention d'Esping-Andersen sur la *decommodification* (ou démarchandisation) de la force de travail l'a conduit à négliger une question essentielle dans la production et l'organisation des mécanismes de protection collective : celle du « genre » ou, plus globalement encore, la question de la famille et de l'organisation de la vie privée (voir, en particulier, Langan et Ostner, 1991; Lewis, 1992, 1995a; Leibfreid, 1993; Taylor-Gooby, 1991; Daly, 1994; Sainsbury, 1994; Siaroff, 1994; Scheiwe, 1994).

Selon cette perspective, Esping-Andersen ne traite pas véritablement de l'équilibre entre marché-État et famille, mais tout au plus des liens entre État et marché, pour apprécier lequel de ces deux pôles de protection domine selon les configurations. En revanche, la famille n'est pratiquement pas prise en compte, sauf dans le modèle conservateur-catholique, qui en fait un des volets essentiels de protection en référence au principe de subsidiarité et en se basant sur un modèle familial nucléaire avec une très forte division des rôles des sexes. La *gender* critique tente donc de réintroduire la question familiale, sous l'angle de la division des rôles des sexes et de l'enjeu fondamental des tâches de *caring*. Elle introduit également un autre mode de stratification : celui du genre, qui doit s'ajouter aux inégalités de classe prises en compte dans l'analyse d'Esping-Andersen⁶.

Plus que de la famille, il est donc question ici de la contribution féminine au *Welfare* et à la protection, sous la forme du travail gratuit et inégalement reconnu de *caring*.

On peut encore complexifier ce schéma si, comme le propose Nadine Lefaucheur (1992) en s'appuyant sur H. Brackman, S. E. Erie et M. Rein (1988), on tient compte du fait que l'offre de services aux familles pour assurer le travail de reproduction a donné lieu à un marché du travail fortement féminisé. Les femmes seraient en quelque sorte « mariées au Welfare », pour reprendre l'expression de ces auteurs américains, au sens où elles sont à la fois bénéficiaires et pourvoyeuses de services de reproduction.

Les différents régimes d'État providence proposés par Esping-Andersen peuvent dès lors être vus, dans cette perspective, comme offrant aux femmes plus ou moins de possibilités d'autonomisation par rapport au lien conjugal, mais aussi plus ou moins de protection contre les risques d'appauvrissement liés à cette autonomisation (voir Lefaucheur, 1992). Pour autant, la problématique générale et la classification proposée ne diffèrent pas aussi fondamentalement qu'il pourrait le sembler des propositions d'Esping-Andersen (Bussemaker et van Kersbergen, 1994). La question du genre est plutôt un facteur supplémentaire insuffisamment pris en compte au regard de l'analyse féministe, qui s'ajoute aux facteurs pris en considération dans la classification d'Esping-Andersen, soit la division capital-

travail dans les systèmes de production capitaliste et les répercussions du développement de systèmes de protection collective sur la relation entre travailleurs (et travailleuses) et marché.

Il est remarquable à cet égard que cette « *gender critique* » ait été développée principalement dans deux types de pays : la Suède et, plus généralement, les pays d'Europe du Nord, d'une part, les États-Unis, voire la Grande-Bretagne, de l'autre (les modèles socio-démocrate et libéral d'Esping-Andersen). Sur le terrain de l'Europe du Nord, l'analyse révèle le développement d'un État neutre du point de vue du genre (*gender neutral Welfare State*), c'est-à-dire favorisant par la socialisation des tâches de *caring*, le développement des services, un accès des femmes au marché du travail et donc à une citoyenneté pleine et entière. Dans ces configurations à forte *decommodification*, les femmes accèdent à une double indépendance : indépendance par rapport à leur mari, et indépendance par rapport à l'État. Sur le terrain américain, l'analyse révèle une dualisation de l'accès au *Welfare* : l'assurance et les revenus de remplacement (des droits sociaux garantis) pour les hommes salariés ; des droits dérivés en tant qu'épouses, ou l'assistance pour les autres femmes (en tant que mères) dispensée sur la base d'une gestion administrative discrétionnaire. Cette double voie d'accès, fortement inégalitaire du point de vue du genre, double l'opposition des rôles entre « pourvoyeur » et « éducatrice », *breadwinner* et *care-taker*.

Cette critique introduit donc une autre dépendance que celle du travailleur au marché, fondée sur la différence de genre. Néanmoins, cette opposition entre deux principaux régimes de *gendered Welfare* manque encore une fois passable-

ment de nuance et débouche également sur la dimension normative de la classification d'Esping-Andersen, qui fait apparemment du modèle social-démocrate universaliste le référent, l'étalon à l'aune duquel sont pensées toutes les autres configurations. Comment penser les configurations intermédiaires, comme la France ou les Pays-Bas, par exemple ?

Jane Lewis (1992) a proposé récemment de compléter cette opposition. Elle souligne également que les femmes disparaissent de l'analyse d'Esping-Andersen, dès lors qu'elles ne sont pas inscrites sur le marché du travail, ou encore que les notions de « dépendance » et de « décommodification » sont « genrées », si l'on admet que l'activité salariée et la plus ou moins forte nécessité de vendre sa force de travail sur un marché dépendent du travail non rémunéré, domestique, du travail de *caring* assuré très majoritairement par les femmes dans l'ensemble des régimes de protection sociale analysés. En adoptant cet autre angle d'attaque, centré sur les rapports entre vie privée et interventions publiques et sur la question de la division sexuelle du travail non salarié, elle fournit les bases d'une autre modélisation, opposant : des pays où domine très nettement le *male breadwinner model* (comme l'Irlande ou le Royaume-Uni⁷), dans lesquels les droits sociaux des femmes sont presque exclusivement des droits dérivés (de ceux du mari), ou des prestations de « deuxième classe » (l'assistance par rapport aux prestations d'assurance dites de « première classe »), la position de l'État consistant bien souvent à ne pas faciliter (voire à combattre) la présence des femmes sur le marché du travail et à renforcer les principes d'obligation au sein des ménages ; des pays qui, en reconnaissant une égalité formelle des hommes et des femmes comme

citoyens à part entière, ont promu un modèle de « ménages à deux revenus » (*two breadwinner model*), supposant la socialisation et la professionnalisation des tâches de *caring* (comme la Suède); et enfin des pays (comme la France)⁸ qui, en se préoccupant plus de l'enfant que des femmes dans leur dispositif de protection sociale, ou tout au moins en reconnaissant ces dernières à la fois comme des parents et des travailleuses, ont développé un *parental model*.

À la lumière d'une telle problématique, on débouche sur la centralité des enjeux privés dans la conception des dispositifs de protection publique, sur la nécessité de prendre en compte non seulement ce qui se passe sur le terrain de l'économie, du travail et des protections qui l'accompagnent, mais aussi sur le terrain de la vie familiale et du travail de protection qu'elle ne cesse d'assurer. Dans cette perspective, la « question familiale » n'est plus une question sectorielle, qui pourrait se résumer à l'analyse des politiques familiales ou de ce que l'État et les partenaires sociaux conçoivent pour soutenir et protéger les familles, mais débouche sur une question fondamentale : celle de la partition des protections privées et publiques, du rôle respectif de l'État, du marché et de la famille dans la protection des individus et de leurs trajectoires.

Trois ou quatre régimes ? Le *Latin Rim Regime*

Aux classifications en trois principaux groupes proposées par Esping-Andersen ou par certains travaux féministes s'ajoute parfois un quatrième type : les pays d'Europe du Sud. On peut là encore traiter des caractéristiques de cette trajectoire d'État providence à un plan macro-économique ou social. L'intérêt, nous semble-t-il, réside peut-être plus dans le fait que cet

autre régime de *Welfare State* met à nouveau, mais sous un autre angle, la « question familiale » au centre.

S. Leibfried est le premier à avoir proposé ce nouveau régime de *Welfare* (*Latin Rim Regime*), lors d'une conférence à un séminaire de la Communauté européenne à Florence en septembre 1989⁹. Il distingue donc en plus des modèles scandinave (moderne), bismarckien (institutionnel) et anglo-saxon (résiduel), un modèle latin (rudimentaire), dans lequel il regroupe à la fois la Grèce, l'Espagne, le sud de l'Italie, le Portugal et... la France (déjà inclassable). Les caractéristiques de ces configurations de politiques sociales sont les suivantes. À certains égards, ces pays lui semblent proches des pays anglo-saxons (à l'exception de la France et de l'Italie probablement), au sens où ils privilégient l'entrée sur le marché du travail et la mise en œuvre de dispositifs résiduels de protection. Mais ces pays, dans lesquels l'influence de l'Église catholique est très déterminante, ont aussi en commun des programmes de sécurité sociale ou de pensions très importants et, notamment, de pensions de vieillesse. Autres caractéristiques communes : des structures d'emploi où l'agriculture a longtemps tenu, voire tient encore, une place importante ; des structures familiales traditionnelles (qui ont connu toutefois un bouleversement récent, qui ne manque pas d'inquiéter, notamment une chute brutale de la fécondité), avec un rôle majeur joué par les solidarités primaires et les obligations mutuelles. Enfin, ces pays ont souvent également connu une transition tardive d'un régime politique autoritaire vers un régime démocratique, faisant de la construction d'un dispositif de protection sociale une promesse constitutionnelle. Pour autant, l'État providence est plus déclaré ou affiché que véri-

tablement mis en œuvre (Leibfried, 1993). Une importante caractéristique de cette partie de l'Europe serait donc ce retard dans la construction d'un dispositif de protection sociale et la difficulté à laquelle sont confrontés ces pays qui doivent mettre en œuvre un tel système dans un contexte de récession économique mondiale¹⁰.

M. Ferrera (1996) a récemment synthétisé les éléments communs aux systèmes de protection sociale de l'Italie, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Il repère ainsi que chacun de ces pays a mis en œuvre un système double : d'une part, un modèle de transfert fondé sur le statut professionnel et d'inspiration bismarckienne, avec une très importante fragmentation institutionnelle et, d'autre part, un système de santé à prétention universaliste. Mais le trait le plus spécifique, semble-t-il, est le caractère dualiste ou inégalitaire de ces systèmes de protection sociale. En somme, ces systèmes protègent (parfois très) généreusement les personnes bien intégrées professionnellement (avec des niveaux de pension de retraite parmi les plus élevés d'Europe), faisant d'elles des « hyper-protégées », selon l'expression de Ferrera ; ils protègent très mal les gens qui appartiennent aux secteurs fragiles ou informels de l'économie, et pas du tout un certain nombre de personnes démunies de ressources et de statuts (du fait de l'absence de filet de sécurité ou de système de revenu minimum pour les individus et les familles aux ressources insuffisantes), d'où un nombre considérable d'exclus de la protection sociale (s'ils ne sont ni vieux, ni invalides, sans travail, ni revenu, et sans droits ouverts par des contributions passées)¹¹.

Ce dualisme est tout aussi visible au niveau des services de santé. En effet, malgré l'existence de systèmes nationaux de santé (en

Italie, au Portugal, en Espagne), il s'agit manifestement plutôt d'une politique d'affichage, souvent le résultat de promesses de la transition démocratique (comme au Portugal), alors que le financement n'est pas assuré par l'impôt mais par un schéma contributif, que demeurent de très importantes inégalités territoriales en termes d'accès aux soins, et que le privé joue un rôle majeur dans cette offre de services de santé. Ferrera voit même dans cette collusion entre public et privé une autre spécificité de ces pays, avec une dimension clientéliste, et même une tendance aux « affaires » et à la corruption, l'accès à la protection sociale étant une quasi-monnaie d'échanges dans les rapports entre groupes politiques et groupes sociaux, voire syndicats, en particulier au plan local. Cette dimension clientéliste est également perceptible dans le fonctionnement bureaucratique. Le manque de tradition de service public ou de culture administrative fait que l'accès aux droits n'est pas universel ou égalitaire, mais fonctionne à l'interconnaissance, à la sélection, au « patronage ».

B. de Sousa Santos (1987) rejoint tout à fait ce type d'analyse en retraçant le mode de construction de l'État providence au Portugal après la « révolution des œillets » de 1974¹². Il souligne ainsi à quel point l'apparente analogie entre ce qui s'est passé au Portugal

et la construction des États providences dans les pays d'Europe de l'ouest masque des processus politiques tout à fait distincts. Ainsi, la période révolutionnaire a fait advenir une série de droits sociaux considérables, mais qui n'étaient fondés sur aucun pacte social, sur aucune lutte sociale construite de longue date, ce qui explique, d'après lui, que ces droits n'aient pas été intériorisés par l'administration publique, voire l'existence d'un vague sentiment qu'ils ne sont pas mérités et qu'ils pourraient aussi bien disparaître. Le phénomène révolutionnaire aurait produit une sorte d'hypersocialisation des classes populaires, venant recouvrir une tradition ancestrale d'atomisation des intérêts, d'individualisme clanique et « d'incompétence sociale et politique », pour reprendre ses termes. Pour ce qui concerne la crise du système, il lui semble donc tout aussi nécessaire de ne pas assimiler les crises financières des dispositifs de protection sociale les uns aux autres¹³.

De cet ensemble se dégagent donc bien quelques traits communs importants : de longues périodes d'autoritarisme suivies d'une sorte d'atrophie soudaine de la société civile avec un rôle particulièrement prégnant des partis de gauche, y compris des partis radicaux ; le rôle fort de l'Église catholique, en particulier en termes de familialisme moral ; le dualisme sectoriel et territorial du système ; la force des traditions corporatistes ; la faiblesse des institutions étatiques et de la culture administrative. D'autres traits communs sont plutôt d'ordre économique : enjeu de rationalisation bureaucratique sous la pression de l'intégration européenne, contrôle des déficits publics et de la dette publique, coût du travail relativement bas, mais aussi faible productivité et donc faible compétitivité, important secteur informel de l'économie, fort risque d'exclu-

sion sociale (surtout dans certaines régions), fragilisation de la famille.

Mais une fois encore, on trouve la « question familiale » au centre du décor. Elle se manifeste ici par le rôle crucial joué par la famille en termes de protection. De nombreux travaux portant sur le Portugal, par exemple, avancent même l'hypothèse de l'existence d'une véritable « société providence », dont la protection est basée sur l'interconnaissance, les liens affectifs, les réseaux d'échange et de sociabilité, le don et le troc, l'économie non monétaire (Santos, 1987 ; Santos, 1994 ; Hespanha, 1995 ; Nunes, 1995). Pour autant, ces auteurs soulignent que cette force des liens primaires est peut-être moins une marque des liens sociaux en Europe du Sud, que le résultat des insuffisances de la protection collective. La famille viendrait en quelque sorte combler les lacunes de l'État providence, qui, dans ce pays, est très incomplètement développé et inégalitaire. En outre, ces solidarités primaires nécessitent d'être entretenues par des échanges et des relations, ce qui n'est guère facilité par le processus d'industrialisation et de mobilité géographique. Le Portugal apparaît alors comme une société dont le référentiel normatif est encore fortement marqué par la tradition rurale, alors qu'elle s'est tout de même rapidement et profondément transformée, d'où des décalages très forts dans les indicateurs socio-démographiques entre villes et campagnes, nord, centre et sud du pays (Nunes de Almeida et al., 1995 ; Ferreira de Almeida et al., 1994 ; Rocha Pinto, 1994).

Mais ces solidarités de proximité ont aussi d'autres caractéristiques. Elles sont sélectives, puisqu'elles se basent essentiellement sur l'identification des proches et des non-proches (Nunes, 1995). En ce sens, elles détiennent à la fois un potentiel d'humanisa-

tion et d'émancipation et un potentiel d'inégalités et d'exclusion. Mais ce qui frappe ces auteurs est surtout le travail de recodage dont font l'objet ces solidarités : codées soit comme archaïsme — trace de la société rurale traditionnelle considérée parfois comme étant en voie de disparition —, soit comme fondement même du lien social et civique dans la période actuelle, où seules ces formes privées de la solidarité semblent en mesure de compenser le retrait de l'État. On les lit donc, soit comme substitut de l'intervention publique, soit comme complément. Dans une analyse comparative sur le rôle des familles dans la prise en charge de la dépendance des personnes âgées, nous avons nous aussi repéré ce travail de codage et recodage permanent de la contribution familiale (Lese-mann et Martin, 1993 ; Martin, 1995b).

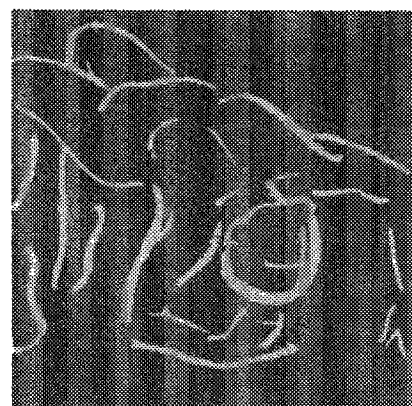
En somme, à la lumière de l'exemple portugais, on perçoit que l'important est peut-être moins de saisir le poids de la contribution familiale à la protection des individus, que de comprendre le type d'agencement spécifique entre « société providence » ou « famille providence » (voisinage, familles et parenté) et État providence, mais aussi entre État providence et marché (Martin, 1994). Cette articulation « État-société providence et marché » fait que la crise du système de protection sociale engendre nécessairement une nouvelle articulation des autres éléments de la trilogie¹⁴. Une telle lecture pourrait rejoindre les propositions de B. Lautier (1995) lorsqu'il écrit à propos de l'État et du social : « Ce qu'on appelle "social" naît non pas au sein de l'un des trois ordres (économique, politique et domestique), mais dans la mise en relation de ces ordres » (p. 488).

L'apport de l'analyse des pays du sud de l'Europe ne doit pas se

résumer à la recherche des composantes communes, mais mener à la compréhension des agencements entre ces trois ordres. Il est donc tout aussi insuffisant de faire de l'Europe du Sud un ensemble de pays qui connaîtraient tout au plus un retard dans leur processus de construction économique et sociale, que de penser que l'ensemble des pays de l'Europe du Sud constitue une seule et unique « configuration sociétale ». Chaque pays a sa propre configuration, certaines variables étant communes, d'autres présentant d'importantes spécificités. Ainsi, manifestement, l'Espagne et le Portugal ont bien des traits communs (transition démocratique récente, importance du rôle de l'Église catholique et de certaines idéologies familialistes, retard de développement économique, promesses liées à cette transition politique relativement brutale, etc.) ; pour autant, les différences sont également de taille si l'on regarde par exemple les taux de chômage, les taux d'activité féminine, etc. Peut-on effectivement les rapprocher ? Il semble qu'il vaille parfois mieux parler de modèles de régulation communs à certaines périodes entre différents pays et de décalages qui peuvent apparaître à d'autres. Les types correspondent peut-être moins à des découpages géographiques et plus à des découpages temporels.

Trajectoires de protection

L'analyse comparée des systèmes de protection sociale a donc, quelles que soient les problématiques adoptées (*Welfare State Regimes*, *Gendered Regimes*), une forte tendance à opposer des systèmes nationaux de protection collective. Cette vision nationale masque pourtant de très importantes disparités et spécificités locales. Plusieurs auteurs ont souligné ces variantes infra-nationales, que ce soit pour l'Italie



(Bagnasco, 1990 ; Barbagli, 1995), ou la France (Le Bras et Todd, 1981 ; Todd, 1990). Mais ces disparités locales se révèlent aussi de première importance pour des pays comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal, pays dans lesquels la région a un rôle politique et économique majeur, mais aussi une forte composante culturelle. S. Duncan (1995) a également proposé récemment d'identifier des zones infranationales d'organisation des rapports entre genre et marché du travail, révélant pour le Royaume-Uni d'importants écarts selon les *counties*. Un certain nombre de travaux de cartographie des problèmes sociaux et des indicateurs économiques (chômage, structuration du marché du travail local, etc.) en France peuvent permettre d'aller dans ce sens et d'éviter la simplification des moyennes nationales.

Mais l'alternative qui s'impose depuis peu en matière de comparaison des systèmes de protection sociale réside plus, nous semble-t-il, dans des démarches de type génétique ou développemental. Seule une approche socio-historique est susceptible en effet d'expliquer les passages, les attermoissements, les hésitations, et finalement les dominantes qui s'installent ici ou là, pour des raisons qui n'apparaissent qu'au fil du temps et des controverses, mais

aussi au fil des expérimentations. Cette approche génétique est aussi le seul moyen de prendre en compte des trajectoires d'État providence et leur potentiel revirement¹⁵.

L'important semble moins alors de procéder à des rapprochements de systèmes sur la base d'indicateurs convergents, que d'identifier un processus, mais aussi de repérer les éléments des débats qui sont au fondement des décisions et des dispositifs mis en œuvre. La comparaison ne peut donc se faire seulement sur le terrain de l'évaluation a posteriori des mesures et de leurs effets, mais doit intégrer une phase « amont », si l'on peut dire, portant sur les fondements. Pourquoi telle ou telle disposition est-elle prise à un moment donné, en fonction de quels arguments ou controverses ? Comme le suggère F.-X. Merrien (1993), « le propre de ce type d'analyse comparative des politiques publiques est d'essayer de déterminer pourquoi une action est légitime ici, pas là, pourquoi certains problèmes viennent sur l'agenda public dans certaines nations, ailleurs pas du tout, ou plus lentement, ou de manière différente » (p. 89). Dans cette perspective, il est tout aussi indispensable de tenir compte de ce qui précède ou de « l'héritage politique » (Heclo, 1974), ce qui signifie qu'une nouvelle politique publique doit souvent, pour être

comprise, être rapportée à celle qui l'a précédée, et dont elle cherche à corriger les effets négatifs ou « pervers ». Cet effet d'héritage peut encore se traduire par le tabou qui pèse sur telle ou telle composante de la protection ou sur tel ou tel secteur des politiques sociales. Ainsi, par exemple, en est-il des politiques familiales en Espagne, qui, suite au franquisme, ont fait l'objet d'un véritable déni ou évitement (Valiente, 1996).

Mais cette sensibilité pour les trajectoires de protection sociale est surtout apparue du fait de la crise à laquelle se confrontent ces dispositifs. Chacun d'entre eux connaît actuellement de sérieux infléchissements, une transition. G. Esping-Andersen (1996) a adopté cet angle d'analyse dans un ouvrage collectif qu'il a récemment édité, dont l'objectif est moins manifestement de confirmer les spécificités de chaque régime que de déceler leurs capacités d'évolution vers de nouvelles configurations. Face à la rupture du pacte social qui avait permis leur mise en œuvre, le compromis fordiste, chaque système national de protection sociale est soumis à une nécessaire mutation. Pour les uns, celle-ci est due principalement au fait que la protection sociale entrave ou étouffe le marché, abaissant les capacités concurrentielles des économies nationales. Pour d'autres, la mutation qui s'impose est liée essentiellement aux transformations socio-démographiques (vieillesse et transformations de la famille). Pour d'autres encore, l'argument principal de cette transition des régimes de Welfare renvoie à la globalisation de l'économie. Dans cette analyse des trajectoires d'État providence, Esping-Andersen continue de repérer trois scénarios principaux. La trajectoire des pays scandinaves, qui abandonnent peu à peu la logique universaliste que permettaient le plein emploi et le développement des

emplois de services publics souvent fortement féminisés, pour se replier sur une certaine forme de « bismarckisation » de leur régime, auquel s'ajoutent des coupes budgétaires, une décentralisation et une privatisation des services. La trajectoire des pays néo-libéraux (États-Unis, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et, à un moindre degré, Canada et Australie), qui, en dérégulant les salaires, se sont engagés dans le développement d'emplois précaires, faiblement protégés, au risque d'un accroissement considérable des inégalités et des problèmes de pauvreté. Et le scénario de la « croissance sans emploi » des pays d'Europe continentale, privilégiant le maintien des acquis, la protection du *male breadwinner*, la défense corporative des privilèges des *insiders* avec une fragilisation des femmes et des jeunes maintenus en situation de dépendance. De ces différents scénarios d'évolution des régimes de protection sociale, Esping-Andersen semble toujours privilégier la formule scandinave sociale-démocrate et espérer dans son sursaut, tout en s'inquiétant des effets de la rapide dérégulation néo-libérale, dont le point de fracture réside dans l'accroissement de la pauvreté des travailleurs faiblement qualifiés, et de la rigidité du modèle continental : le *Frozen Welfare State*.

Martin Rhodes (1996a et 1996b) adopte une perspective assez analogue, montrant bien que l'avenir de ces systèmes et leurs capacités de se transformer sont tout à fait incertains et variables, tout en insistant pour sa part sur la question de la globalisation de l'économie et des enjeux macro-économiques. Que la « globalisation » comprenne une part de mythe ne retire rien au fait que nombre de gouvernements européens sont entrés dans une spirale visant à rendre leur territoire attractif pour les capitaux. La capa-

cité de ces gouvernements de définir leur politique économique et même des politiques publiques indépendamment de ces forces internationales et du pouvoir des marchés financiers s'en trouve considérablement réduite. Ces facteurs rendent les classifications de plus en plus obsolètes. Comme le suggère Rhodes en s'appuyant sur le travail de Taylor-Gooby : « *Taylor-Gooby has argued that the most influential analytical work on social welfare—Esping-Andersen's regime theory—is less useful for understanding the dynamics of change in Welfare states than their stability. In order to understand change, we have to delve below the generalizations of the regime approach* » (Rhodes, 1996a : 311).

C'est pourquoi Rhodes tente de repérer ce qui finit par rapprocher ces dispositifs originellement beaucoup plus éloignés les uns des autres. Il repère ainsi des rapprochements au plan des modes de financement. Quand les pays scandinaves renoncent à l'universalité en se « bismarckisant », a contrario, des pays privilégiant la logique assurantielle comme l'Allemagne ou la France commencent à identifier des éléments du dispositif de protection sociale qui peuvent être déconnectés de l'emploi et fiscalisés (le *Health Care* ou les allocations familiales). D'autres méthodes sont partagées comme le durcissement des critères d'accès aux pensions (vieillesse et chômage), le ciblage de certaines politiques, le recours à des politiques actives en matière de chômage par rapport à ce que l'on dénomme les politiques passives centrées sur l'indemnisation. Pour Martin Rhodes, les systèmes de protection sociale européens sont en quelque sorte à la croisée des chemins avec le double écueil de l'immobilisme et de l'option dérégulation-dualisation. Tout l'enjeu réside dans l'identification d'une troisième voie

(comme toujours ?) : un modèle de « compétitivité progressive » ou de « re-régulation coopérative », pour reprendre les termes de Rhodes (1996a) et de Streeck (1995a).

Les analyses de ces transitions des systèmes nationaux de protection sociale doivent, selon nous, ajouter à ces enjeux de nature économique et financière une analyse très fine de la manière dont parallèlement se recomposent certains des fondements de la société dite fordiste, comme la conception de la division des rôles des sexes et les étapes du cycle de vie au travail. Ces dimensions plus sociologiques ont toute chance de jouer un rôle majeur dans la légitimation des choix politiques qui pourront être promus au cours du prochain siècle.

Claude Martin
CNRS CRAP (IEP de Rennes
et Université de Rennes 1),
LAPSS-ENSP

Notes

¹ Débat dont témoignent certaines revues britanniques spécialisées comme le *Journal of European Social Policy*. Pour ce qui concerne la contribution française à ce débat, on pourra se reporter aux résultats des rencontres organisées par la MIRE à Oxford, Berlin et Florence successivement, dans le cadre de son programme : « Comparer les systèmes de protection sociale en Europe » (MIRE, 1994 ; voir aussi Meny et Thoenig, 1989 ; Jobert, 1994).

² Une première version de ce texte a été présentée au 5e Congrès de l'Association française de sciences politiques, à l'IEP d'Aix-en-Provence, dans le cadre de la Table ronde no 2 : « Régulations sociales, régulations politiques », organisée par Jacques Commaille et Bruno Jobert. Nous les remercions d'avoir autorisé sa reprise partielle pour cette publication.

³ Une variante de cet angle d'analyse a été proposée en France par H. Hatzfeld (1971), qui voit dans l'avènement de la sécurité sociale le résultat d'un affaiblissement du poids de certaines couches socioprofessionnelles, originellement opposées à l'idée de protection collective et obligatoire (agriculteurs et indépendants).

⁴ On peut peut-être expliquer cette difficulté qu'éprouvent les anglo-saxons à classer la configuration française par l'absence ou l'insuffisante implication des spécialistes français dans les réseaux internationaux qui débattent de ces questions. Faute de chercheurs susceptibles d'explicitier les nuances, on s'en tient alors aux grands indicateurs produits par les instances internationales (Union européenne et OCDE) et on rapproche la France du ou des pays les plus ressemblants. Ces difficultés de classement existent probablement aussi pour l'Italie : il est manifeste qu'il faudrait, à son sujet, distinguer le principe des droits sociaux de leur mise en œuvre effective, ou encore tenir compte des considérables disparités régionales (Sarraceno, 1992 ; Bagnasco, 1990).

⁵ « Les objectifs de Beveridge avec les méthodes de Bismarck », pour reprendre une expression de Palier et Bonoli (1995).

⁶ « Key shortcomings are identified when the criteria underlying this typology are examined from a gender perspective. The family-State nexus has not been rigorously integrated into the analysis and the utility of the de-commodification concept for differentiating welfare states is thrown into question » (Daly, 1994 : 101).

⁷ Voir l'Allemagne (Scheiwe, 1994).

⁸ Ou la Belgique (voir Scheiwe, 1994).

⁹ Son analyse avait toutefois un objectif bien spécifique, tenter de comprendre les modalités les plus probables de l'intégration européenne au plan des politiques sociales, et plus particulièrement des politiques de lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc plutôt de « social policy regime » que de « Welfare State regime », au sens d'Esping-Andersen. Leibfried oppose deux modèles possibles d'intégration européenne des politiques sociales : un modèle dit d'euro-péanisation (bureaucratization) (top-down) et un modèle d'américanisation (ou plutôt de balkanisation des politiques sociales) (le modèle bottom-up étant d'après lui mort-né), sachant que le modèle de balkanisation lui semblait alors le plus probable.

¹⁰ Cette proposition nous semble beaucoup plus convaincante que celle de F. G. Castles, qui, sur la base de la comparaison des niveaux de transferts sociaux, fait des pays d'Europe du sud un sous-type du modèle conservateur : « weak conservative family of nations » (Castles, 1995). Pour une analyse critique de cette hypothèse d'un *Latin Rim regime*, on peut lire également Katrougalos, 1996.

¹¹ Des systèmes de revenu minimum ont depuis été expérimentés et mis en œuvre aussi bien en Espagne qu'au Portugal.

¹² Pour une analyse des spécificités de l'État providence portugais, on pourra se reporter également à Mozzicafreddo (1992). Dans ce texte, on comprend en particulier le pas-

La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État providence

154

sage très rapide d'un État providence issu de la révolution (1974-1976), centré sur la promotion de droits sociaux et l'émancipation des couches populaires, à la définition d'un système centré sur le développement économique et le soutien à l'emploi, plus que sur la protection sociale des personnes et des familles. Dans une certaine mesure, l'application depuis le début des années 1980 d'une politique résolument libérale rapproche plutôt ce dispositif du système britannique des mêmes années.

¹³ « Une chose est de trouver les moyens de rompre ou renouveler un pacte politico-social qui existe depuis de nombreuses années, autre chose est de trouver les moyens de changer, chose absurde, un pacte qui n'a jamais existé » (Souza Santos, 1987 : 69).

¹⁴ De même, la fragilisation de l'État providence peut entraîner celle de la « société providence ». Réside peut-être là une spécificité des pays d'Europe du sud : le fait que le développement des systèmes de protection sociale ait eu lieu en période de récession économique, compromettant un développement complet, alors qu'en revanche, l'institution familiale s'engageait dans un processus de mutation lié à la transformation du marché du travail et à l'extension d'un certain nombre de valeurs concernant la sphère domestique.

¹⁵ Nous avons mis en œuvre récemment ce type d'approche dans une analyse comparée portant sur les politiques familiales dans quatre pays de l'Union européenne (France, Royaume-Uni, Italie, Portugal) (Lefaucœur et Martin, 1995).

Bibliographie

ARRISCADO NUNES, J. 1995. « As Solidariedades Primarias e os Limites da Sociedade-Providência », *Revista Critica de Ciencias Sociais*, 42 : 5-25.

BAGNASCO, A. 1990. « Trois Italies », dans D. SCHNAPPER et H. MENDRAS, éd. *Six Manières d'être européen*. Paris, Gallimard, NRF.

BARBAGLI, M. 1995. « Diversités italiennes », dans M. GULLESTADT et M. SEGALÉN, éd. *La Famille en Europe. Parenté et perpétuation familiale*. Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

BALDWIN, P. 1990. *The Politics of Social Solidarity. Class Bases of the European Welfare State 1875-1975*. Cambridge, Cambridge University Press.

BRACKMAN, H., S. P. ERIE et M. REIN. 1988. « Wedded to the Welfare-State », dans J. JENSON, E. HAGEN et C. REDDY, éd. *Feminization of the Labour Force : Paradoxes and Promises*. Cambridge et Oxford, Polity Press et Basil Blackwell.

BUSSEMAKER, J., et K. van KERSBERGEN. 1994. « Gender and Welfare States : Some Theoretical Reflections », dans D. SAINSBURY, éd. *Gendering Welfare State*. Londres, Sage : 8-25.

CASTLES, F. G. 1995. « Welfare State Development in Southern Europe », *West European Politics*, 18, 2, avril : 291-313.

DALY, M. 1994. « Comparing Welfare States : Towards a Gender Friendly Approach », dans D. SAINSBURY, éd. *Gendering Welfare States*. Sage Publications : 101-117.

DUMONS, B., et G. POLLET. 1994. *L'État et les retraites. Genèse d'une politique*. Paris, Belin.

DUNCAN, S. 1995. « Theorizing European Gender Systems », *Journal of European Social Policy*, 5, 4 : 263-284.

ESPING-ANDERSEN, G. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge, Polity Press.

ESPING-ANDERSEN, G., éd. 1996. *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*. Sage.

EVANS, P., T. RUESCHMEYER et T. SKOCPOL, éd. 1985. *Bringing the State Back in*. Cambridge, Cambridge University Press.

FERRERA, M. 1996. « The Southern Model of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, 6, 1 : 17-37.

FERREIRA de ALMEIDA, J., A. FIRMINO DA COSTA et F. LUIS MACHADO. 1994. « Recomposição socioprofissional e novos protagonismos », dans *Portugal. Vinte Anos Depois*. Lisboa, Circulo dos Leitores.

HASSENTEUFEL, P. 1997. *Les Médecins face à l'État. Une comparaison européenne*. Presses de Sciences Po.

HATZFELD, H. 1971. *Du paupérisme à la sécurité sociale. Essai sur les origines de la sécurité sociale en France, 1850-1940*.

Paris, Armand Colin (nouvelle édition en 1989 aux Presses universitaires de Nancy).

HECLO, H. 1974. *Modern Social Policy in Britain and Sweden*. Yale University Press.

HESPANHA, P. 1995. « Vers une société providence simultanément pré et post-moderne. L'état des solidarités intergénérationnelles au Portugal », dans C. ATTIAS-DONFUT, éd. *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan : 209-221.

JOBERT, B., éd. 1994. *Le Tournant néolibéral en Europe*. Paris, l'Harmattan, coll. « Logiques politiques ».

JOIN-LAMBERT, M.-T., éd. 1994. *Politiques sociales*. Paris, Dalloz, Presses de la FNSP.

KANGAS, O. 1994. « The Merging of Welfare State Models ? Past and Present Trends in Finnish and Swedish Social Policy », *Journal of European Social Policy*, 4, 2 : 79-94.

KATROUGALOS, G. S. 1996. « The South European Welfare Model : The Greek Welfare State, in Search of an Identity », *Journal of European Social Policy*, 6, 1 : 39-60.

KAUFMANN, F.-X. 1990. « Le développement des États-providence en Europe », *Revue française des affaires sociales*, 3, juillet-septembre : 15-24.

KORPI, W. 1978. *The Working Class in Welfare Capitalism : Work, Unions and Politics in Sweden*. Londres, Routledge and Kegan Paul.

LANGAN, M., et I. OSTNER. 1991. « Gender and Welfare : Towards a Comparative Framework », dans G. ROOM, éd. *Towards a European Welfare State ?* Bristol, School for Advanced Urban Studies, University of Bristol : 127-150.

LAUTIER, B. 1995. « L'État et le social », dans B. THÉRET, éd. *L'État, la finance et le social*. Paris, La Découverte, collection « Recherches » : 483-508.

LE BRAS, H., et E. TODD. 1981. *L'Invention de la France*. Paris, Le livre de poche, collection « Pluriel ».

LEFAUCHEUR, N. 1992. « Maternité, famille, État », dans F. THÉBAUD, éd. *Histoire des femmes. Le XXe siècle*. Paris, Plon : 411-430.

LEFAUCHEUR, N., et C. MARTIN, éd. 1995. *Qui doit nourrir l'enfant dont le père est absent ? Recherche sur les fondements des politiques familiales européennes (Angleterre, France, Italie, Portugal)*. Rapport pour la Caisse nationale des allocations familiales, 223 pages.

LEIBFRIED, S. 1993. « Towards a European Welfare State ? », dans C. JONES, éd. *New Perspectives on the Welfare State in Europe*. Routledge : 133-156.

- LEIRA, A. 1992. *Welfare States and Working Mothers. The Scandinavian Experience*. Cambridge, Cambridge University Press.
- LESEMANN, F., et C. MARTIN. 1993. *Les Personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales*. Paris, La Documentation française.
- LEWIS, J. 1992. « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 2, 3 : 159-173.
- LEWIS, J. 1995a. « Égalité, différence et rapports sociaux de sexes dans les États-providence du XXe siècle », dans EPHESIA, éd. *La Place des femmes*. Paris, La Découverte, collection « Recherches » : 407-422.
- LEWIS, J. 1995b. « Le problème des familles avec mère seule en Grande-Bretagne au XXe siècle », dans N. LEFAUCHEUR et C. MARTIN, éd. *Qui doit nourrir l'enfant dont le père est absent ? Rapport pour la CNAF* : 163-186.
- MARTIN, C. 1994. « Entre État et famille-providence », dans J.-L. LAVILLE, éd. *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*. Paris, Desclée de Brouwer, collection « Sociologie économique » : 223-251.
- MARTIN, C. 1995a. « Father, Mother and the Welfare-State. Family and Social Transfers after Marital Breakdown », *Journal of European Social Policy*, 5, 1 : 43-63.
- MARTIN, C. 1995b. « Vieillesse, dépendance et solidarités en Europe. Redécouverte des solidarités informelles et enjeux normatifs », dans C. ATTIAS-DONFUT, éd. *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan : 223-244.
- MARTIN, C. 1996a. « Le renouveau de la question familiale. Protection privée, protection publique », dans D. LE GALL et C. MARTIN, éd. *Familles et politiques sociales*. Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales » : 247-272.
- MARTIN, C. 1996b. « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique », dans J.-C. KAUFMANN, éd. *Faire ou faire-faire. Familles et services*. Presses universitaires de Rennes : 55-73.
- MENY, Y., et J.-C. THOENIG. 1989. *Politiques publiques*. Paris, PUF.
- MERRIEN, F.-X. 1993. « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverses », dans CRESAL, éd. *Les Raisons de l'action publique, entre expertise et débat*. Paris, L'Harmattan, collection « Logiques politiques » : 87-100.
- MOZZICAFREDDO, J. 1992. « O Estado-Providência em Portugal », *Sociologia. Problemas e Práticas*, 12 : 57-89.
- NUNES de ALMEIDA, A., C. FERREIRA, F. FERRAO et André I. MARGARIDA. 1995. *Os Padroes Recentes da Fecundidade em Portugal*. Cadernos Condição Feminina, Ministerio do Emprego e da Segurança Social.
- PALIER, B., et G. BONOLI. 1995. « Entre Bismarck et Beveridge. Crises de la sécurité sociale et politique(s) », *Revue française de sciences politiques*, 45, 4 : 668-698.
- RENARD, D. 1995. « Intervention de l'État et genèse de la protection sociale en France », *Lien social et Politiques*, 33 : 13-26.
- ROCHA PINTO, M. L. 1994. « As Tendencias Demograficas », dans *Portugal. Vinte Anos Depois*. Lisboa, Circulo dos Leitores.
- RHODES, M. 1996a. « Globalization and West European Welfare States : A Critical Review of Recent Debates », *Journal of European Social Policy*, 4 : 305-327.
- RHODES, M. 1996b. « Mondialisation, emploi et États-providence », dans V. WRIGHT et S. CASSESE, éd. *La Recomposition de l'État en Europe*. Paris, La Découverte : 110-137.
- SAINSBURY, D., éd. 1994. *Gendering Welfare States*. Sage Publications.
- SARACENO, C. 1992. *Italy. Consolidated Report for the Observatory on National Policies to Combat Social Exclusion*. Bruxelles, European Commission.
- SCHEIWE, K. 1994. « Labour Market, Welfare State and Family Institutions : The Links to Mothers' Poverty Risks », *Journal of European Social Policy*, 4, 3.
- SIAROFF, A. 1994. « Work, Welfare and Gender Equality : A New Typology », dans D. SAINSBURY, éd. *Gendering Welfare States*. Londres, Sage.
- SOUSA SANTOS, B. de. 1987. « O Estado, a Sociedade e as Políticas Sociais. O Caso das políticas de Saúde », *Revista Critica de Ciencias Sociais*, 23 : 13-74.
- SOUSA SANTOS, B. de. 1994. *Pela Mão de Alice. O Social e o Político na post-modernidade*. Porto, Afrontamento.
- STREECK, W. 1995. « Neo-voluntarism : A New European Social Policy Regime ? », *European Law Journal*, 1, 1 : 31-59.
- TAYLOR-GOODY, P. 1991. « Welfare State Regimes and Welfare Citizenship », *Journal of European Social Policy*, 1, 2 : 93-105.
- TITMUS, R. M. 1974. *Social Policy*. Londres, Allen & Unwin.
- TODD, E. 1990. *L'Invention de l'Europe*. Paris, Éditions du Seuil.
- VALIENTE, C. 1996. *Family Policy in Post-Authoritarian Spain*. Communication présentée à la conférence « Comparer les systèmes de protection sociale en Europe du sud », MIRE, Florence, 22-24 février.